

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2016

L'an deux mil seize le 13 décembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués mardi 6 décembre se sont réunis en séance publique à la salle de conseil sous la présidence de Monsieur Samuel CHEVALLIER, Maire.

Étaient présents : Mesdames Carole HEULOT, Betty BOUDIER, Patricia CHEDANE, Christelle PROVOST, Annick MOIREAU, Nicole HERBRON, Nadia BOUTIMAH, Patricia RICHARD-BEZANNIER, Messieurs Samuel CHEVALLIER, Serge MAINGARD, Didier CHOUTEAU, Dominique JODEAU, Patrick BERGET, Patrick CORRE, Claude GASNOT,

Absents excusés : Madame Muriel PEDEMAS, Messieurs Christian VERNET, Benjamin CHOLET, Thibaud ROBERT, Olivier CALUT,

Absents non excusés : Messieurs Jacques ESNAULT, Jean-Claude CROISIER

Pouvoirs : Monsieur Christian VERNET a donné pouvoir à Monsieur Serge MAINGARD

Madame Muriel PEDEMAS a donné pouvoir à Madame Carole HEULOT

Monsieur Benjamin CHOLET a donné pouvoir à Monsieur Dominique JODEAU

Monsieur Thibaud ROBERT a donné pouvoir à Madame Betty BOUDIER

Monsieur Olivier CALUT a donné pouvoir à Madame Patricia CHEDANE

Secrétaire de séance : Madame Betty BOUDIER, élue à l'unanimité

Ouverture de la séance à 20h05

**Point n° 1 Objet : Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2016** : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 15 novembre 2016. Adopté par 17 voix et 3 absentions.

**Point n° 2 Objet Décision Modificative n°1** : Avant de clôturer le budget annexe du « Lotissement le Pressoir », il convient de procéder à une écriture comptable. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la décision modificative afférente à l'écriture comptable, Adopté à l'unanimité

**Point n° 3 Objet Clôture du budget annexe « Lotissement le Pressoir »**

L'ensemble des opérations sur le lotissement communal « Le Pressoir » à destination d'habitation est achevé. Ce budget présente un excédent de 416 681,63 € qu'il convient de transférer à la section fonctionnement du budget principal de la commune. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la clôture du budget annexe « Lotissement Pressoir » et de valider le transfert de l'excédent de 416 681,63 € dudit budget annexe vers le budget principal de la commune, Adopté à l'unanimité

**Point n° 4 Objet Autorisation dépenses fonctionnement et investissement 2017** : En l'absence de l'adoption du budget 2017, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016. Les crédits et dépenses correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition, Adopté à l'unanimité

**Point n° 5 Objet Mise en place du RIFSEEP « Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel** : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le régime indemnitaire tel décrit en séance, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, Adopté par 19 voix et une abstention

**Point n° 6 Objet Approbation des statuts et compétences de Le Mans Métropole** : Par délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016, le Conseil Communautaire (LMM) a adopté le projet de statuts de la Communauté Urbaine conformément aux dispositions de l'article L 5211-5-1 du code Général des Collectivités Territoriales. Les statuts doivent être adoptés par délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux des communes membres de Le Mans Métropole. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les statuts et compétences, Adopté à l'unanimité

**Point n° 7 Objet Création et suppression d'un poste d'Adjoint Administratif** : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, émet un avis favorable à la suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> février 2017, Adopté à l'unanimité

**Point n° 8 Objet Tarifs 2017** : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs 2016 pour 2017, Adopté à l'unanimité

**Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations accordées par le Conseil Municipal par délibération du 24 juin 2014**, le Conseil Municipal en prend acte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est clôturée à 20h50

Samuel CHEVALLIER

